

SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE ET
DU NORD VAUDOIS

par **TRAVYS - Transports Vallée-de-Joux –
Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix S.A.**

**Ligne Orbe-Chavornay, modernisation et renouvellement de tronçons
de la ligne Orbe-Chavornay (km 31.915 – 29.145)**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District: Broye et Nord vaudois

Commune Orbe

EXPROPRIÉS

Indemnités

**Fr.
à payer
par
l'expropriant**

– Vo énergies production SA, Vallorbe (acompte)	1'025'000.—
– Graber Jean-Luc (acompte)	34'756.—
– Burdet Marie Catherine et Philippe (solde)	1'367.70.—

A charge de l'Expropriant

1'061'123.70

SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE ET
DU NORD VAUDOIS

par Etat de Vaud - DGMR
pour projet de réfection de la RC 267-IL-S

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District: Broye et Nord vaudois
EXPROPRIÉS

Communes: Vuiteboeuf et Baulmes
Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
– Vuiteboeuf la Commune	100.—
– Good Kart Indoor S.à.r.l, Vuiteboeuf	3'503.90
– Wagnières Gaëtan	1'422.70
– Orges la Commune	100.—
– Chareyrat Stéphanie, Chareyrat Véronique, Perusset Philippe, Perusset Théo Simon et Perusset Lara	1'770.45
– Gfeller Paul	3'334.65
– Gfeller Ernest	1'310.95
– Martinet Alain et Martinet Philippe	146.—
– Mayor Philippe	2'422.50
– Domaine Perrier SA, Orges	888.65
– Pavillard Nicolas	453.95
– Robellaz Yvette (héritiers)	162.10

A charge de l'Expropriant

15'715.85



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE ET
DU NORD VAUDOIS

**par la Compagnie du chemin de Fer LEB SA
pour le projet de quai provisoire à Etagnières**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 10 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District: Broye et Nord vaudois

Commune Etagnières

EXPROPRIÉS

Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
– ETAGNIERES la Commune	981.—
– TURRIAN Sabine	2'421.90

A charge de l'Expropriant

3'402.90